

RAPPORT N° 01/6-32
au Conseil Municipal

OBJET

RESILIATION DE LA CONVENTION AVEC LA SCI REPUBLIQUE I
POUR AMODIATION DE 109 PLACES DE PARKING

Par convention en date du 21 septembre 1998, la commune a mis à la disposition de la SCI République, 109 places de stationnement dans le parc de la République pour une durée de 30 ans, en vue de l'exploitation d'une surface commerciale sous l'enseigne Super U.

La Société qui a rencontré dès le départ des difficultés n'a pu régler la somme prévue au contrat de 5 995 000 F HT (55 000 F HT par place) malgré les propositions de rééchelonnement de la dette.

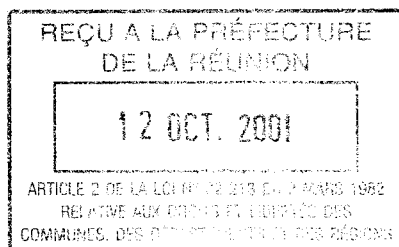
Par courrier du 02 juillet 2001, le gérant m'informe de la fermeture définitive du magasin après 30 mois d'exploitation et me propose de résilier le contrat d'abonnement.

Dans sa demande, la SCI avance les difficultés rencontrées dans l'exploitation de sa surface commerciale. Elle cite notamment la suppression du stationnement sur voirie, le retard pris dans l'aménagement du quartier, l'insécurité et le niveau d'équipement insuffisant du parc de stationnement.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de m'autoriser à signer une convention de résiliation du contrat d'abonnement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 01/6-32
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 Septembre 2001**

OBJET

**RESILIATION DE LA CONVENTION AVEC LA SCI REPUBLIQUE I
POUR AMODIATION DE 109 PLACES DE PARKING**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-32 du Maire ;

Vu le Rapport du Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à engager la résiliation de la convention passée entre la commune de Saint-Denis et la SCI République le 21 septembre 1998, et à signer les pièces afférentes.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis le, 05 OCT 2001

**POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint**

